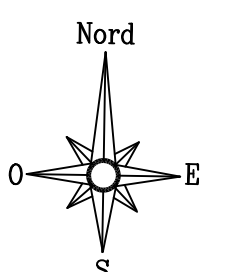




N°	DESIGNATION	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
1	Élargissement du canal	149 210 m²	Etat
2	Élargissement d'une voie (RD 62E)	2 792 m²	Conseil Départemental
3	Élargissement d'une voie (avenue Saint-Maurice)	12 805 m²	Commune
4	Élargissements de diverses liaisons	2 000 m²	Commune
5	Création de parking	2 694m²	Commune
6	Élargissement d'une voie (rue du Leban)	145m²	Commune
7	Élargissement d'une voie (rue Simon)	49m²	Commune
8	Élargissement d'une voie (rue Camière)	27m²	Commune
9	Élargissement d'une voie (quai de la Bordigue)	44m²	Commune
10	Création de logements sociaux	1141m²	Commune
11	Création d'une piste cyclable	1942m²	Communauté d'Agglomération



- LEGENDE
- Limite de zone
 - UA Nom de zone
 - Emplacement Réservé
 - Espace Boisé Classé
 - ★ Elément bâti remarquable protégé
 - Coupure d'urbanisation au titre de la loi Littoral
 - Bande des 100 mètres
 - ▼ Servitude architecturale
 - Zone d'implantation obligatoire
 - Recul obligatoire (article UA7)
 - Implantation à l'alignement possible (article UB6)
 - Linéaire de protection de la diversité commerciale simple
 - Linéaire de protection de la diversité commerciale renforcée

Département de l'Hérault

Commune de Palavas-les-Flots

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°4

4.

PLAN DE ZONAGE

1 / 5000e

Vu pour être annexé à notre délibération du
approuvant la modification n°4 du P.L.U.

Le Maire, Christian JEANJEAN